

SPORTIVE SENIORS

Réunion du Lundi 19 Février 2018

Président des Compétitions: M. BEGON

Présents : MM CHABAUD, HERMEL, JOYON, LOUBEYRE

Excusé : M. AURIAC,

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

WEEK-END DES 03-04 MARS 2018

NATIONAL 3 :

* Samedi 03 mars 2018 :

n° 22791.2 – à 18 h. 00 : S.A. Thiers / C.S. Volvic (remis du 17/02/2018)

n° 22794.2 – à 18 h. 00 : Aurillac F.C / A.S. Saint Etienne (2) (remis du 17/02/2018)

* Dimanche 04 mars 2018 :

n° 22779.2 – à 15 h. 00 : Ytrac Foot / Montluçon Football (remis du 21/01/2018)

REGIONAL 1 :

POULE A -

* Samedi 03 mars 2018 :

n° 23724.1 – à 18 h. 00 : F.C. Cournon / Sp. Chataigneraie Cantal (remis du 13/01/2018)

n° 23731.1 – à 18 h. 00 : U.S. Saint Flour / U.S. Blavozy (remis du 20/01/2018)

n° 23734.1 – à 18 h. 00 : Ac. Sp. Moulins Foot / Lempdes-Sports (remis du 20/01/2018)

n° 23659.2 – à 18 h. 00 : U.S. St Georges / Le Puy Foot 43 Auvergne (2) (remis du 27/01/2018)

n° 23665.2 – à 18 h. 00 : F.C. Espaly / A.S. Domerat (remis du 03/02/2018)

* Dimanche 04 mars 2018

n° 23730.1 – à 15 h. 00 : F.C. Velay / Yzeure 03 Auvergne A.S. (2) (remis du 10/12/2017)

POULE B -

* Samedi 03 mars 2018 :

n° 20935.1 – à 18 h. 00 : S.P. Côte Chaude / Grenoble Foot 38 (2) (remis du 10/02/2018)

* Dimanche 04 mars 2018 :

n° 20971.1 – à 15 h. 00 : F.C. Echirolles / Hauts Lyonnais (remis du 21/01/2018)

POULE C (à 13 clubs)

* Samedi 03 mars 2018 :

n° 21412.1 – à 18 h. 00 : Ent. S. Tarentaise / F.C. Côte Saint André (remis du 20/01/2018)

n° 21426.1 – à 18 h. : Amphion Publier C.S. / U.S. Gières (remis du 16/12/2017)

* Dimanche 04 mars 2018 :

n° 21423.1 – à 15 h. : F.C. Ambérieu / F.C. La Tour Saint Clair (remis du 21/01/2018)

n° 21428.1 – à 15 h. : F.C. Veyle Saône / A.S. Miserieux Trévoux (remis du 17/12/2017)

WEEK-END DE PÂQUES

Dispositions pour le week-end pascal :

La Commission a fixé certaines rencontres en retard (voir ci-après) pour le samedi de Pâques (31 mars 2018) se réservant la possibilité de reprogrammer au lundi 02 avril 2018 d'autres futurs matchs reportés si la nécessité du calendrier l'impose. Ces matchs du samedi 31 mars ne pourront se disputer qu'à partir de 17h00.

Les clubs qui n'auraient pour une équipe Seniors qu'un seul match programmé durant le week-end pascal peuvent se mettre d'accord pour le fixer soit le samedi, soit le dimanche, soit le lundi à l'horaire de leur choix, ceci dans le respect des dispositions réglementaires. A défaut d'entente, le match sera fixé au dimanche de Pâques à l'horaire réglementaire.

Nota – La liste ci-après sera complétée par des matchs remis lors des deux derniers week-ends de février

NATIONAL 3 :

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 22857.1 : C.S. Volvic / Montluçon Football (remis du 10/02/2018)

REGIONAL 1 :

POULE A -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 23725.1 : U.S. Blavozy / F.C. Velay (remis du 14/01/2018)
n° 23736.1 : Sp. Chataigneraie Cantal / A.S. Domerat (remis du 21/01/2018)
n° 23738.1 : U.S. St Georges / Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 10/02/2018)
n° 23667.2 : Lempdes-Sports / F.C. Cournon (remis du 18/02/2018)

POULE B -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 20084.1 – Hauts Lyonnais / E.S. Vallières (remis du 17/12/2017)
n° 20911.2 - F.C. Echirolles / S.P. Côte Chaude (remis du 18/02/2018)

REGIONAL 2 :

POULE A -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 23809.1 : A.S. Chadrac / Ent. Nord Lozère (match remis du 10/02/2018)

POULE B -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 23871.1 : F.C. Riom / S.A. Thiers (match remis du 11/02/2018)
* Samedi 31 mars 2018 :
n° 21341.1 : F.C. Côte Saint André / Thonon Evian Savoie F.C. (remis du 28/01/2018)

REGIONAL 3 :

POULE A -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 24401.1 : J.S. St Priest des Champs / Montluçon Foot (2) (remis du 11/02/2018)
n° 24402.1 : F.C. Chatel-Guyon / A.S. St Genès Champanelle (remis du 11/02/2018)

POULE B -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 24333 .1 : E.S. Le Vernet / A.S. Nord Vignoble (remis du 10/02/2018)
n° 24337.1 : A.S. St Didier St Just / F.C. Cournon (3) (remis du 10/02/2018)
n° 24338.1 : Durolle Foot / Brives Sauveteurs (remis du 11/02/2018)

POULE D -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 24201.1 : U.S. Saint Flour (2) / Ol. Saint Julien Chapeuil (remis du 10/02/2018)
n° 24205.1 – U.S. Sucs et Lignon / A.S.C. St Germain des Fossés (remis du 11/02.2018)

POULE F -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 21827.1 : St Priest en Jarez / F.C Peageois (remis du 11/02/2018)

POULE J -

* Samedi 31 mars 2018 :
n° 22087.1 – F.C. Plastic Vallée / U.S. Annecy Le Vieux (remis du 10/02/2018)
n° 22089.1 – A.S. Montréal La Cluse / Culoz Grand Colombier (remis du 10/02/2018)

ATTENTION

Les matchs des 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour à la même heure.

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 des RG de la LAuRAFoot)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

A partir du 1^{er} février, l'heure officielle du début des rencontres est fixée au dimanche à 15 h. 00 pour les seniors libres avec possibilité d'un lever de rideau à 13 H. 00, excepté pour le R1 où elle est fixée le samedi à 18 h. 00.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement sera effectué en fin de saison en fonction du total des points accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant par écrit une demande auprès du service compétitions de la Ligue

REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA FMI ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même, un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

ARBITRES, DELEGUES.

Etre très vigilant dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges à bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

COURRIERS DES CLUBS

REGIONAL 1 – POULE A

* Clermont Foot Auvergne :

- Le match (n° 23674.2) Clermont Foot (C) / F.C. Velay se déroulera le samedi 24 février 2018 à 20h00 sur le terrain annexe 2 (synthétique) du stade Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

REGIONAL 3

POULE B

* A.S. Enval-Marsat :

Le match (n° 24282.2) A.S. Enval-Marsat / Durolle-Foot se déroulera au stade des Gravieres le samedi 03 mars 2018 à 18 h. 00.

POULE G

* E.S. Manival St Ismier :

- Le match (n° 21848.2) ES Manival St Ismier / Fouillouse US se déroulera le samedi 17 mars 2018 à 20h00.

- Le match (n° 21870.2) E.S. Manival St Ismier / Chambéry Sport 73 se déroulera le samedi 28 avril 2018 à 20 h. 00 au stade François Régis Bériot de Saint Ismier.

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h 00. Amende : 25,00€

23873.1 – R2 poule B : VALLEE DE L'AUTHRE

21882.1 – R3 poule G : COGNIN SPORTS

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre